



Conditions Générales d'Utilisation et de Vente Au 1er Janvier 2009

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente, aussi dénommée « Contrat », sont conclues entre les parties suivantes :

- MESSAGE BUSINESS SAS au capital de 638 000 € dont le siège social est établi au 46, rue René Clair, 75018 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 491 294 864 000 13, dénommé « MESSAGE BUSINESS SAS ».

MESSAGE BUSINESS SAS a développé un ensemble de service, dénommé « MESSAGE BUSINESS », à destination des organisations (Entrepreneurs, Artisans, PME, Institutions et Associations) visant à faciliter la gestion de leurs contacts et de leurs opérations de marketing ou de communication électronique.

- Le Client et/ou son représentant agissant pour son compte, ayant accepté la proposition commerciale de MESSAGE BUSINESS SAS et/ou ayant signé et retourné un bon de commande à MESSAGE BUSINESS SAS et/ou ayant effectué son achat depuis le site de MESSAGE BUSINESS, dénommé le « Client ».

- MESSAGE BUSINESS SAS et le Client ci-après collectivement désignés comme les « Parties » ou individuellement comme une « Partie ».

ARTICLE 1 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE

Le Client peut accéder à MESSAGE BUSINESS après avoir notamment complété un formulaire d'inscription entièrement avec des informations sincères, précises et véridiques.

L'acceptation par le Client d'une proposition commerciale émise par MESSAGE BUSINESS SAS et/ou d'un bon de commande signé par le Client ou son représentant agissant pour son compte et/ou l'achat depuis le site de MESSAGE BUSINESS implique l'acceptation sans réserve par le Client des conditions générales d'utilisation et de vente suivantes.

Les présentes conditions générales prévaudront sur toutes conditions générales d'achat du Client.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

2.1 «service en ligne MESSAGE BUSINESS» :

Désigne l'ensemble des fonctionnalités de la solution applicative hébergée accessible soit en libre-service par le Client, soit en délégation de service pour le compte du Client, depuis l'adresse web www.message-business.com.

2.2 «solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS»:

Désigne l'offre de serveur SMTP spécialisé sur l'emailing de masse utilisable par le Client et supervisé par MESSAGE BUSINESS SAS.

2.3 « comptes utilisateurs associés au Client » :

Désigne l'ensemble des utilisateurs disposant chacun d'un identifiant et d'un mot de passe pour accéder à MESSAGE BUSINESS et effectuer des Opérations pour le compte du Client.

2.4 « informations en provenance du Client » :

Désigne toutes informations fournies par le Client et que celui-ci manipule dans MESSAGE BUSINESS pour effectuer ses opérations. Ces informations comprennent notamment la base nominative des contacts du Client ou les contenus des Opérations.

2.5 « base de contacts » :

Désigne la base de données où sont regroupées, dans MESSAGE BUSINESS, les informations associées aux contacts du Client et qui sont par les comptes utilisateurs associés au Client.

2.6 « Opérations » :

Désigne toutes actions mises en œuvre et gérées par le Client depuis MESSAGE BUSINESS.

2.7 « bibliothèque de modèles d'opérations » :

Désigne les modèles d'opérations mis à la disposition du Client pour que celui-ci puisse les utiliser, en partie ou dans leur totalité, pour ses Opérations, dans le cadre exclusif de son usage du service en ligne MESSAGE BUSINESS.

ARTICLE 3 – OBJET

MESSAGE BUSINESS SAS fournit au Client un ensemble de services lui permettant de mener des actions marketing et de communication auprès de ses contacts, au travers de MESSAGE BUSINESS, du service en ligne MESSAGE BUSINESS et/ou de la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS.

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DES SERVICES

Le Contrat confère au Client l'utilisation du service en ligne MESSAGE BUSINESS et notamment :

- l'accès sécurisé à l'application en ligne,
- l'accès aux informations d'usages du ou des comptes utilisateurs associés au Client,
- l'import et l'export de la base de contacts,
- le partage de la base de contacts avec les comptes utilisateurs associés au Client,
- la création et l'édition de nouvelles opérations,
- l'accès à la bibliothèque de modèles d'opérations,
- la gestion des opérations,
- la compilation des données statistiques associées aux opérations.

L'utilisation du service en ligne MESSAGE BUSINESS correspond à un usage ne dépassant pas les limitations de consommations suivantes :

- 20 hits par serveur par seconde,
- 10 Méga de bande passante par jour.

En cas de dépassement de cette consommation, MESSAGE BUSINESS SAS fera une proposition spécifique au Client afin d'assurer une continuité éventuelle de service.

Le cas échéant, le présent Contrat confère au Client l'utilisation de la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS et notamment la mise à disposition d'un serveur SMTP à la configuration optimisée pour intégrer des techniques de réputation (Reverse DNS, Domain Keys) et pour gérer les retours (bounces). En cas de dépassement du niveau maximum de consommation du volume mensuel de données échangées acheté par le Client, MESSAGE BUSINESS SAS fera une proposition spécifique au Client afin d'assurer une continuité éventuelle de service.

ARTICLE 5 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le service en ligne MESSAGE BUSINESS et la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS sont la propriété de MESSAGE BUSINESS SAS qui en détient les droits de propriétés intellectuelles et de marque.

MESSAGE BUSINESS SAS concède au Client, dans le seul cadre de la gestion de ses actions marketing et de communication auprès de ses contacts, une licence d'utilisation, non exclusive, non transférable et non cessible du service en ligne MESSAGE BUSINESS et/ou de la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS pour la durée dont les conditions sont détaillées à l'article 6 des présentes.

Le service en ligne MESSAGE BUSINESS et/ou la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS pourront être utilisés par le Client et ses comptes utilisateurs associés et/ou son représentant agissant pour son compte, à l'exclusion de ses filiales et/ou société mère.

Le Client s'interdit de détourner à ses fins ou à celles d'un tiers le concept ou tous autres éléments de MESSAGE BUSINESS, du service en ligne MESSAGE BUSINESS ou de la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS. Le Client s'interdit d'utiliser la bibliothèque de modèles d'opérations mis à sa disposition hors du cadre de son utilisation du service en ligne MESSAGE BUSINESS et/ou au-delà de la durée de ce Contrat.

ARTICLE 6 – DUREE ET RESILIATION

Le Contrat est conclu pour une durée correspondante à la période d'engagement indiquée soit sur la proposition commerciale de MESSAGE BUSINESS SAS, et/ou le bon de commande signé par le Client et/ou lors de l'achat par le Client sur le site de MESSAGE BUSINESS et dont les conditions sont éventuellement récapitulées dans la rubrique « Votre Compte » du service en ligne MESSAGE BUSINESS.

A défaut pour l'une ou l'autre des Parties d'exécuter l'une ou quelconque de ses obligations découlant du Contrat, celui-ci se trouvera résilié de plein droit, si bon semble à l'une ou l'autre des parties, 15 (quinze) jours après expédition d'une lettre avec accusé de réception de mise en demeure restée infructueuse et précisant l'obligation ou les obligations en souffrance.

ARTICLES 7 – CONDITIONS FINANCIERES

Les conditions financières du Contrat sont précisées sur la proposition commerciale émise par MESSAGE BUSINESS SAS, et/ou lors de l'achat depuis le site de MESSAGE BUSINESS et/ou sur le bon de commande signé par le Client ou son représentant agissant pour son compte, et dont les montants sont éventuellement récapitulés dans la rubrique « Votre Compte » du service en ligne MESSAGE BUSINESS.

Dans le contexte où les conditions économiques appliquées par les fournisseurs de MESSAGE BUSINESS SAS venaient à modifier sensiblement l'équilibre économique des présentes conditions générales en défaveur de MESSAGE BUSINESS SAS, MESSAGE BUSINESS SAS sera éventuellement en mesure de revoir les conditions financières proposées sous réserve d'en informer au préalable le Client 1 (un) mois avant la mise en place des nouvelles conditions financières.

Tout désaccord ou toute demande d'information quant au décompte de la facture sont à exprimer dans un délai de 1 (un) mois à compter de la date d'émission de la facture. Ce délai passé, le Client est réputé avoir accepté le décompte présenté dans la facture, et aucune contestation ne sera admise par MESSAGE BUSINESS SAS.

En cas de non-paiement des échéances, toute somme due portera intérêt à compter de ladite date d'échéance et jusqu'à paiement intégral, à un taux égal à deux fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, après mise en demeure par courrier électronique resté sans effet 10 (dix) jours après l'envoi.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITES DE MESSAGE BUSINESS SAS

MESSAGE BUSINESS SAS s'engage à assurer le bon fonctionnement de son service en ligne MESSAGE BUSINESS afin de permettre au Client de l'utiliser, dans les conditions et selon les modalités du Contrat.

En cas de survenance d'une défaillance technique affectant le fonctionnement du service en ligne MESSAGE BUSINESS ou de la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS telle que, notamment, l'interruption des systèmes de télécommunication ou l'interruption des services de ses prestataires informatiques ou l'interruption pour des raisons de maintenance, ou pour quelques autres causes que ce soit, MESSAGE BUSINESS SAS s'engage au besoin à informer le Client de cette interruption.

MESSAGE BUSINESS SAS ne pourra pas être tenu responsable des éventuelles pertes totales ou partielles des informations en provenance du Client, pour quelques causes que ce soit, et notamment suite à des mauvaises manipulations du service en ligne MESSAGE BUSINESS et/ou de la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS de la part des comptes utilisateurs associés au Client.

La survenance des événements visés aux alinéas précédents n'auront aucune conséquence sur la poursuite du Contrat et ne pourront donner lieu à réclamation de la part du Client, ces événements étant tenus comme constitutifs de force majeure.

Par ailleurs, MESSAGE BUSINESS SAS ne pourra pas être tenu responsable du contenu rendu public par le Client dans le cadre de ses Opérations, dans la mesure où MESSAGE BUSINESS SAS n'a pas connaissance de celles-ci.

La responsabilité de MESSAGE BUSINESS SAS dans le présent Contrat est strictement limitée au préjudice direct réellement subi et prouvé par le Client, à l'exclusion de tous chefs de préjudice indirect tels manque à gagner, perte de chiffre d'affaires ou autres et, en tout état de cause, ne saurait dépasser la somme perçue par MESSAGE BUSINESS SAS au titre du Contrat durant les 3 (trois) mois précédant le fait générateur du dommage contractuel.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client reste seul responsable du contenu et du fonctionnement de ses Opérations, notamment de leurs éventuelles modifications. Le Client doit s'assurer qu'il détient les droits nécessaires à l'utilisation des marques, logos, dessins et créations diffusées via le service en ligne MESSAGE BUSINESS et/ou la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS. Le Client garantit MESSAGE BUSINESS SAS contre toute réclamation formulée ou toute action diligentée à ce titre contre cette dernière.

Toute connexion et/ou Opération effectuée en utilisant les comptes utilisateurs associés au Client seront réputées avoir été effectuées par le Client, sous son entière responsabilité.

Le Client est informé qu'il lui incombe d'effectuer, autant qu'il le jugera nécessaire, les sauvegardes des informations en sa provenance et que le Client manipule sur le service en ligne MESSAGE BUSINESS et/ou de la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux droits des tiers et de ne pas utiliser le service en ligne MESSAGE BUSINESS et/ou la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS pour diffuser des services, du contenu ou des prestations contraires aux bonnes mœurs et à la protection des mineurs ainsi que plus généralement à l'ordre public.

Le Client est informé des réglementations concernant le marketing direct, la protection des données personnelles, ainsi que de la loi du 21 juin 2004 pour La Confiance dans l'Economie Numérique et de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 dite Loi Informatique et Liberté. De manière générale, le Client s'engage à respecter le cadre des dispositions légales en vigueur ainsi qu'à mettre tout en œuvre pour les faire respecter. En tant que responsable de traitement, il appartient au Client d'effectuer les déclarations appropriées concernant le traitement de données nominatives notamment auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté et/ou auprès d'autres autorités compétentes.

Le Client est informé que MESSAGE BUSINESS SAS peut être amenée à exclure de ses Opérations les contacts inclus dans les listes repoussoirs gérées par MESSAGE BUSINESS SAS et constituées en partie sur la base des Opérations de l'ensemble des Clients du service en ligne MESSAGE BUSINESS et/ou de la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS.

Le Client est informé que MESSAGE BUSINESS SAS se réserve la possibilité d'interrompre à tout moment sa prestation, sans ouvrir droit à indemnisation, en cas de tous types d'utilisations préjudiciables à MESSAGE BUSINESS SAS et notamment:

- Si les Opérations menées par le client n'étaient pas en pleine conformité avec la réglementation en vigueur et notamment, si les Opérations n'incluaient pas un moyen simple et opérationnel pour les contacts sollicités de se désabonner des prochaines Opérations du Client,
- Si le nombre de plaintes en provenance des contacts adressés par le Client dans le cadre de ses Opérations se trouvaient au delà de la norme généralement constatée,
- Si le nombre de contacts erronés se trouvait être au dessus de 0,3% du total de contacts adressés par le Client dans le cadre de ses Opérations,
- Si une des Opérations menées par le Client entraîne le classement en liste noire d'une ou plusieurs adresses IP utilisées par MESSAGE BUSINESS SAS pour router les Opérations du Client,
- Si l'usage du service en ligne MESSAGE BUSINESS et/ou du contenu des opérations et/ou de la publicité effectuée par le Client paraissait illicite ou non-conforme aux termes des présentes et/ou de nature à porter préjudice à l'image du service en ligne MESSAGE BUSINESS ou à MESSAGE BUSINESS SAS.
- Si l'usage de la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS n'est pas exclusivement réservée à des Opérations de fidélisation et/ou de services adressés à des contacts dont le consentement aura été préalablement archivé et mis à jour par le Client, et/ou qui incluent d'autres pièces jointes que des documents correspondant exclusivement aux formats suivants : Texte (.txt), Adobe pdf (.pdf), Microsoft Powerpoint (.ppt ou .pps) – tout autres formats de documents joints aux Opérations étant formellement proscrits pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 10 – LIMITE DES RESPONSABILITES COMMUNES

Le Client reconnaît expressément que MESSAGE BUSINESS SAS n'est tenu à son égard que d'une obligation de moyen dans l'exécution de MESSAGE BUSINESS, du service en ligne MESSAGE BUSINESS et/ou de la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS. Le Client reconnaît notamment que MESSAGE BUSINESS SAS ne serait être tenue responsable de la bonne réception de l'ensemble de ses Opérations dans la mesure où MESSAGE BUSINESS SAS ne maîtrise pas ni la base de contacts du Client, ni le contenu des Opérations, ni l'environnement technique de réception des destinataires finaux, et où que les

conditions d'acceptation des Opérations peuvent être modifiées à tout moment par les fournisseurs de services et/ou d'accès aux réseaux de télécommunications, et ce, sans que MESSAGE BUSINESS SAS en soit informé.

Le Client reconnaît être conscient que le bon fonctionnement des réseaux de télécommunications ne dépend aucunement de MESSAGE BUSINESS SAS, et que cette dernière ne peut garantir les délais ni la qualité de transmission.

Le Client et MESSAGE BUSINESS SAS reconnaissent par ailleurs que, du fait de la nature complexe des réseaux de télécommunications et du Service, ce dernier est susceptible de présenter éventuellement des dysfonctionnements non détectés ou non connus. Le présent Contrat est conclu entre les parties en pleine connaissance de l'éventuelle survenance de tels dysfonctionnements.

Le Client s'engage, dans un esprit général de collaboration, à aviser par écrit MESSAGE BUSINESS SAS de la survenance des dysfonctionnements mentionnés ci-dessus au moment où il en aura connaissance, afin de permettre à MESSAGE BUSINESS SAS d'éventuellement les corriger par la suite.

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles incluses dans la base de contacts sont protégées au titre de la Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (dite Loi Informatique et Liberté). Dans ce contexte :

Le Client est responsable du traitement et conserve l'entière maîtrise de sa base de contacts dans le contexte de son usage de MESSAGE BUSINESS.

MESSAGE BUSINESS SAS s'engage à n'utiliser les données personnelles de la base de contacts qu'aux fins nécessaires à l'exécution des fonctionnalités de MESSAGE BUSINESS, et ce, en qualité de sous-traitant disposant des compétences nécessaires.

MESSAGE BUSINESS SAS considérera comme strictement confidentielles toutes informations nominatives dans la base de contacts transmise par le Client. Les supports informatiques, documents et données personnelles transmis par le Client à MESSAGE BUSINESS SAS restent l'unique propriété du Client.

Sauf autorisation préalable du Client, MESSAGE BUSINESS SAS s'interdit pendant la durée du Contrat et après à sa fin, toute diffusion ou commercialisation auprès de tiers des informations en provenance du Client.

MESSAGE BUSINESS SAS s'interdit de traiter, héberger ou transférer les données vers un pays situé en dehors de l'Union européenne ou reconnu comme « non adéquat » par la Commission européenne, sans en informer préalablement le Client.

MESSAGE BUSINESS SAS s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données personnelles transmises, et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées. MESSAGE BUSINESS SAS sera par conséquent tenu pour responsable d'un non-respect de la présente clause.

Si un incident de sécurité impactant l'intégrité ou la confidentialité des données personnelles du Client, traitées par MESSAGE BUSINESS SAS ou un de ses sous-traitants, est porté à la connaissance de ce dernier, le Client devra impérativement en être informé, dans les meilleurs délais après la découverte de l'incident, afin que les mesures qui s'imposent soient ensuite appliquées.

Le Client pourra, à ses seuls frais, contrôler et auditer MESSAGE BUSINESS SAS ainsi que ses sous-traitants pour s'assurer que le traitement des données personnelles pour son compte se déroule en totale adéquation avec la loi et dans le respect des présentes.

MESSAGE BUSINESS SAS se réserve le droit de coopérer, conformément à la loi, avec les autorités effectuant des vérifications sur des activités illégales effectuées via MESSAGE BUSINESS.

En cas de constatation du non-respect des dispositions de cet article, le Client pourra prononcer la résiliation immédiate du contrat, sans indemnité en faveur de MESSAGE BUSINESS SAS.

ARTICLE 12 – DISPOSITIONS GENERALES

12.1 PUBLICITE : Sauf notification préalable du Client et pendant la période du Contrat et 6 mois après sa fin, MESSAGE BUSINESS SAS pourra utiliser le nom, les marques et les logos du Client dans le cadre des références commerciales mentionnés par MESSAGE BUSINESS SAS dans le cadre de sa communication. Le Client concède à MESSAGE BUSINESS SAS le droit de renvoyer vers le site Web du Client depuis son site Web, le service en ligne MESSAGE BUSINESS ou tous ses autres outils de communication.

12.2 UTILISATION DES DONNEES NOMINATIVES DU CLIENT: MESSAGE BUSINESS SAS informe le Client qu'il fait l'objet d'un traitement automatisé de données nominatives. A tout moment, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses informations. Sauf avis contraire du Client, MESSAGE BUSINESS SAS pourra utiliser les informations relatives au Client pour lui proposer, directement ou via des partenaires, des offres correspondantes à ses besoins.

12.3 SOUS-TRAITANCE : MESSAGE BUSINESS SAS ne pourra sous-traiter l'exécution des prestations à une autre société, ni procéder à une cession de marché sans en informer préalablement le Client.

12.4 MODIFICATION DES PRESENTES : A tout moment, MESSAGE BUSINESS SAS se réserve le droit de modifier ou de compléter les conditions générales d'utilisation et de vente. MESSAGE BUSINESS SAS informera le Client des modifications apportées. Par la suite, l'accord du Client sera alors considéré comme acquis si le Client continue à utiliser MESSAGE BUSINESS, le service en ligne MESSAGE BUSINESS et/ou la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS.

12.5 MODE ET CHARGE DE PREUVE : En raison du caractère exclusivement informatique des prestations de MESSAGE BUSINESS SAS, les Parties reconnaissent que le Client ne pourra exiger de MESSAGE BUSINESS SAS qu'elle lui apporte d'autres preuves de l'exécution des ses prestations que les enregistrements des opérations effectuées par le service en ligne MESSAGE BUSINESS et/ou la solution Emailing Server MESSAGE BUSINESS, jusqu'à preuve contraire à la charge du Client.

12.6 LOI APPLICABLE ET CONCILIATION : Le présent Contrat est régi par le droit français. En cas de litige survenant entre les Parties pour l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat ou de ses limites, les Parties doivent s'employer à les résoudre au mieux, afin de trouver une solution amiable.

12.7 LITIGES : Tous litiges relatifs à la conclusion, l'exécution, l'interprétation et/ou la rupture du présent Contrat seront de la compétence des tribunaux de Paris, France.

12.8 VALIDITE Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des présentes seraient considérées comme non valides par une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront leur portée et effet.